



A RETOURNER A LA MAIRIE POUR LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2017
(surfacturation appliquée après cette échéance)

FICHE D'INSCRIPTION AUX TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

PÉRIODE DU 06/11 au 22/12/2017

FAMILLE : _____

	1 ^{er} ENFANT	2 nd ENFANT	3 ^{eme} ENFANT
<u>Modalités d'inscription précisées au Verso</u>	Prénom : _____ Classe : _____	Prénom : _____ Classe : _____	Prénom : _____ Classe : _____
INSCRIPTION AUX TAP	OUI	OUI	OUI
QUITTE L'ECOLE A L'ISSU DES TAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE

Activités PRIMAIRES période du vendredi 10/11/2017 au 22/12/2017							
Ateliers :	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12
<i>Sportif</i>	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1	CM2
<i>Sportif</i>	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2	CM1
<i>Travaux Manuels : Pompons</i>	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1	CE1/CE2
<i>Travaux Manuels : Décorations de Noël</i>	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2	CP/CE1

Activités MATERNELLES période du vendredi 10/11/2017 au 22/12/2017							
Ateliers :	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12
Sieste	10/11						
<i>Atelier Réveuil : Repos/ Lecture Musique douce</i>	1						
<i>Atelier Manuel :</i>							
<i>Peinture/Pâte à modeler</i>							

TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont facultatifs mais tout enfant inscrit devra y participer.

Les activités mises en place suivent le cycle de la fiche d'inscription au TAP jointe au présent dossier. Ce système de cycle a pour objectif d'harmoniser les activités par classe d'âge et de permettre à chaque enfant de découvrir l'ensemble des activités proposées. En cas d'inaptitude physique, un certificat médical devra être présenté pour prendre en compte la demande d'exemption.

Des intervenants extérieurs pourront ponctuellement intervenir sur les périodes pour proposer des activités complémentaires.

TARIFS

A compter de l'année scolaire 2017/2018, les tarifs suivants par période (de vacances à vacances) et par famille ont été instaurés pour les TAP :

- ✓ 6.00 euros pour 1 enfant inscrit ;
- ✓ 9.00 euros pour 2 enfants inscrits ;
- ✓ 12.00 euros pour 3 enfants inscrits.

Lorsque la demande d'inscription(s) est réceptionnée hors délais en Mairie, une majoration de 50% du tarif est appliquée pour la période concernée.

GESTION DES INSCRIPTIONS ET ENCADREMENT

Une fiche navette par période (de vacances à vacances) est obligatoirement à compléter.

Plusieurs possibilités :

- ✓ l'enfant non inscrit aux TAP devra être récupéré avant 14h00 le vendredi;
- ✓ l'enfant inscrit aux TAP pourra être récupéré à l'école à la fin de l'activité entre 16h30 et 16h45. A partir de 16h45, l'enfant ira en garderie payante.

Au cours des activités périscolaires, vos enfants seront sous la responsabilité de la Municipalité. Ils seront encadrés par des agents communaux et de l'Office des Sports.

La Mairie se réserve le droit de modifier les groupes et/ou les activités suivant les nécessités de service (taux d'encadrement, conditions climatiques...)